

REFORME VIOLENTE CONTRE LES USAGERS - AGENTS SOUS TENSION

Depuis 5 ans, les privé-es d'emploi sont victimes de mesures gouvernementales profondément injustes (loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, règlement d'assurance chômage du 26 juillet 2019 issu du décret n° 2019-797 et le décret n° 2021-1251 du 29 septembre 2021) qui renforcent leur précarité :

- ♦ en supprimant temporairement leurs allocations chômage ou sociales suite aux radiations,
- ♦ en durcissant les conditions d'accès aux allocations chômage dans un 1er temps,
- ♦ en diminuant leurs allocations journalières (- 25 %) pour plus de 1.000.000 d'entre eux dans un 2ème temps,
- ♦ et maintenant en réduisant de 25 % leur durée d'allocations.



Qui plus est, ces mesures viennent accentuer un contexte de tension inflationniste où la question du maintien du niveau de vie est primordiale pour toutes et tous.

Depuis la crise sanitaire, le gouvernement stigmatise les privé-es d'emploi en leur faisant porter seuls la responsabilité d'être au chômage sans jamais remettre en question le fonctionnement des entreprises qui profitent largement des aides de l'Etat pour battre des records de bénéfices et de dividendes. Il ne s'interroge jamais sur la question essentielle de l'attractivité des emplois liée à la durée du contrat, à une reconnaissance salariale réelle ainsi qu'à des conditions de travail dignes.

De plus, les privé-es d'emploi subissent la dématérialisation à marche forcée des services de Pôle emploi à l'origine de nombreux litiges et incompréhensions. Cela participe à l'augmentation de l'agressivité (verbale, comportementale voire physique), mais aussi à l'explosion des menaces de tentatives de suicide des chômeurs qui ont augmenté de plus de 300 % depuis 2019.

Oui, le gouvernement, par ses mesures coercitives et anxiogènes exclusivement orientées vers les plus fragiles, a sa part de responsabilité dans la croissance des agressions à Pôle emploi. Leur abandon pourra ramener un peu d'apaisement dans nos relations avec les usagers.



Le SNU TEFI Pôle emploi FSU, initiateur, avec FO, au niveau national de l'alerte pour danger grave et imminent lié à la montée des agressions, réclame à la direction générale qu'elle agisse auprès de ses tutelles pour faire cesser la part de risque liée à la mise en œuvre de la contre-réforme de l'assurance chômage.

Cette nécessaire action de la direction doit s'accompagner d'une réinterrogation de l'organisation du travail et de la délivrance des services pour en finir avec la mise à distance de l'usager, source de violence institutionnelle. Car, au bout du compte, ce sont bien les agentes et agents sur le terrain qui en subissent les effets délétères en termes d'atteinte à la sécurité et à la santé physique, mentale et psychique, à court, moyen et long terme.

Pour le SNU, le service public est une richesse ; il réclame des moyens humains et une organisation respectueuse de l'accueil des personnes et de leurs besoins.

Pour le SNU, les réformes de l'assurance chômage doivent être abandonnées.